



NCS, NEC, Loi Travail = Recul Social Permanent

Actualité Générale Groupe PSA

Le lundi 14 novembre 2016,

Dans la métallurgie, un accord de branche va permettre de moduler le temps de travail sur trois ans contre un an auparavant. Le patronat s'engouffre dans les brèches ouvertes par la **loi Travail**. Alors que les décrets d'application ne sont pas encore parus, l'union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) ainsi que les syndicats CFDT – FO – CFE CGC - CFTC **ont signé** l'accord qui permettra de moduler le temps de travail sur 3 ans. La métallurgie est la première branche professionnelle à mettre en œuvre cette disposition du texte de **loi Travail** controversé.

La CGT, premier syndicat de la branche métallurgie est contre la loi travail et donc contre la modulation du temps de travail dans la métallurgie !

Le délégué général de l'UIMM M.Hubert Mongon, poursuit «cet accord simplifie certaines règles et introduit de nouvelles flexibilités pour permettre aux entreprises de s'adapter à des périodes complexes et éviter de prendre des mesures radicales pour l'emploi».

L'Eternel Baratin une habitude !

Pour les syndicats signataires cela communique très peu voire pas du tout, sur le sujet, et pour cause. Dans cet accord de branche figure la **réduction de dix-huit semaines à un mois du délai de réflexion pour les salariés se voyant proposer la modification de leur contrat de travail pour motif économique**. Les salariés réfractaires pourraient ainsi

être licenciés encore plus rapidement. Des prêts de main-d'œuvre sous le prétexte de difficultés de l'entreprise sont aussi prévus ainsi qu'une modulation des revenus.

Cet accord de branche est l'article 22 copié-collé de la loi Travail à la virgule et au point près !

Si cet accord est si parfait pour les signataires espérons qu'ils montrent l'exemple quand le moment sera venu, plutôt que de faire comme d'habitude, ressortir les mouchoirs pour essayer des larmes de crocodiles !

Le NCS, Le NEC, et la Loi Travail c'est un véritable recul social pour les salariés, et c'est toujours au nom d'une compétitivité sans fin, avec une croissance qui reste inexistante pour les salariés, voilà le triste constat de signer tout et n'importe Quoi !



Actualité site de Sochaux/Belchamp

La GJP une manœuvre de la direction pour encore et toujours imposer aux salariés des sacrifices sur leur temps de pause casse-croûte. C'est encore une aberration de plus, les conditions de travail ne cessent de se dégrader, et c'est encore et toujours un choix de la direction, étant donné que les embauches en CDI sont stoppées volontairement. N'oublions pas les paroles de notre PDG C TAVARES « **il faut que l'on arrive à fabriquer plus de véhicules avec moins de personnel** » La CGT le dit à chaque CE, ce n'est pas aux salariés de subir les problèmes organisationnels qui sont de la responsabilité de la direction. C'est pourquoi la CGT préconise des actions collectives pour dire STOP, « **on ne touche pas à notre pause casse-croûte** » ne restons pas inactifs ou passifs, autrement demain la direction va encore nous contraindre à subir ! subir ! subir !

Les allongements d'horaires, cela commence par être une mauvaise habitude, et cela ne va pas s'améliorer avec le NEC, il faut rester vigilant, autrement cela va être la porte ouverte à tout et n'importe quoi de la part de la direction. Au dernier CE il a été dit qu'il ne devrait pas y avoir de GJP concernant les allongements d'horaires, la CGT y veillera et organisera des actions avec les salariés pour être dans le respect du bien-être au travail et de préserver des acquis.

La réalité du NEC



Intérimaires / Sochaux, Belchamp

Rappel pour les intérimaires qui ont envie de défendre leur droit et de faire valoir le bien-être au travail, face à une surexploitation de leurs statuts. Il y a des solutions, mais cela passe par une prise de conscience de savoir dire STOP ! La motivation au travail ne doit pas être exclusivement répressive comme la direction le fait trop souvent, il faut s'armer de connaissances et s'engager syndicalement pour arrêter de subir. **Les intérimaires sont en DANGER, avec 39 869 accidents du travail et 64 morts en 2014.**



Informations et discussions pour les intérimaires

Des délégués des Syndicats CGT de l'intérim viendront donner des informations et proposent de rencontrer tous les intérimaires (de l'usine et des entreprises extérieures) qui le souhaitent :

**Le 22 novembre 2016 à 10H30 au
Syndicat CGT à Sochaux.**

Syndicat CGT PSA Sochaux
3, rue de Pontarlier 25600 Sochaux